

Document d'action du Fonds fiduciaire de l'UE

Intitulé	Référence: T05–EUTF–SAH–BF-06 TUUMA ¹ - Appui à la compétence professionnelle, l'entrepreneuriat et l'emploi des jeunes et des femmes dans les régions rurales du Burkina Faso
Zone bénéficiaire de l'action / localisation	Burkina Faso L'action sera menée dans les régions suivantes: Cascades, Hauts Bassins, Boucle du Mouhoun, Nord, Province de Soum (région du Sahel)
Montants concernés	Coût total estimé: 10 000 000 EUR Montant total provenant du Fonds fiduciaire: 8 000 000 EUR Contribution de 2 000 000 EUR de l'Austrian Development Agency (ADA)
Modalités de mise en œuvre	Gestion indirecte Convention de délégation avec l'Austrian Development Agency – ADA
Code CAD	430, 113
Priorité d'intervention du Plan d'Action de La Valette	1. Avantages des migrations en termes de développement et lutte contre les causes profondes de la migration irrégulière et du phénomène des personnes déplacées
Indicateur(s) du Plan d'Action de La Valette	A8. Step up assistance to youth to acquire labour market-relevant skills through education, vocational training, access to digital technologies
Domaines d'intervention du Fonds fiduciaire	1. Développement économique et emploi
Objectif du Cadre opérationnel	2. Élaborer une approche pour la stabilité, la sécurité et la résilience
Sous-objectif(s) du Cadre opérationnel	2.1. Renforcer la résilience des communautés locales via l'instauration de liens entre l'aide d'urgence, la réhabilitation et le développement (LRRD) dans les zones particulièrement touchées par les problèmes environnementaux, socio-économiques et de sécurité actuels
Durée de la mise en œuvre	42 mois
Bénéficiaires de l'action	Bénéficiaires directs : 22 000-27 000 (participants et dépendants) Bénéficiaires indirects : population des zones couvertes et administration publique, collectivités territoriales.

¹ TUUMA – Ce mot en Mooré (langue locale) signifie « travail ».

1. RESUME DE L'ACTION ET DE SES OBJECTIFS

L'intervention permettra de créer des opportunités économiques pour les jeunes et les femmes de plusieurs provinces au nord du pays, en particulier la région frontalière avec le Mali, zone particulièrement sensible sur les plans socio-économique, politique et sécuritaire.

Elle sera basée sur la longue expérience de terrain de la Coopération Autrichienne (ADA) dans les régions concernées.

Elle vise l'amélioration des opportunités économiques spécifiquement pour les jeunes de 15 à 34 ans et les femmes, couche de la population particulièrement affectée par la modestie des moyens de subsistance et donc potentiellement exposée au phénomène migratoire.

Le projet vise conjointement à la sensibilisation à l'entrepreneuriat et au renforcement des compétences techniques du groupe cible, pour permettre de développer des activités génératrices de revenu et la création d'emplois en milieu rural.

La combinaison des expériences menées avec des nouvelles approches de soutien technique contribuera à la résilience économique des populations locales et, par conséquent, à la minimisation des facteurs à la base du phénomène migratoire par l'amélioration des conditions économiques et sociales.

2. JUSTIFICATION ET CONTEXTE

2.1. Contexte national

Le Burkina Faso demeure l'un des pays les plus pauvres de l'Afrique, classé 183^{ème} sur 188 pays selon l'indice de développement humain et 144^{ème} sur 155 pays selon l'indice de l'inégalité des genres. En plus, le pays connaît une importante croissance démographique (3,1% par an) avec une population totale estimée à 18 millions d'habitants dont plus de la moitié est âgée de moins de 17 ans. En dépit d'une urbanisation forte mais mal maîtrisée, 70% de la population vit toujours en milieu rural. Dans l'ensemble, le taux de pauvreté a baissé de 46% en 2009 à environ 40% en 2015, ce qui reste considérable. Cependant, le nombre de pauvres demeure quasi inchangé en légère progression compte tenu de la forte croissance démographique.

Le pays a connu une croissance économique assez stable avec des chiffres entre 4-8 % sur les dernières années. Cette croissance a toutefois du mal à créer les emplois nécessaires pour absorber l'arrivée de jeunes gens sur le marché de l'emploi. En d'autres termes, les fruits de la croissance profitent peu aux couches et aux zones les plus vulnérables du pays. La faible perspective économique des populations rurales renforce les facteurs favorisant l'exode rural vers les centres urbains, un phénomène de plus en plus visible au Burkina Faso. Jusque-là, le pays n'est pas encore une source d'émigration intense vers l'Europe (en comparaison avec le traditionnel flux de migrants vers la Côte d'Ivoire voisine). Toutefois, une déstabilisation régionale et locale accrue aussi bien pour des raisons sécuritaires que pour des raisons économiques (baisse de la productivité due au changement climatique qui est un autre facteur, pression démographique) entamera davantage la résilience des populations.

Les régions couvertes par le projet ont en commun d'être particulièrement sensibles à cause de la situation sécuritaire au Mali avec qui elles font frontières. Elles sont de ce fait exposées à un éventuel départ massif d'émigrants compte tenu de la pression économique et de la situation sécuritaire. Une amélioration de la situation économique dans ces régions pourrait

aussi contribuer à accroître les perspectives économiques dans les régions et communes sœurs du Mali voisin qui vivent les mêmes réalités.

La zone d'intervention de l'action n'est pas homogène en termes de caractéristiques de la pauvreté. Les régions qui la composent se différencient assez nettement quant au taux de pauvreté allant de 20-25% dans les Cascades et le Sahel à 34 % dans les Hauts bassins à plus de 60% dans la Boucle du Mouhoun pour atteindre le taux assez élevé de 70% dans le Nord (la région la plus pauvre du pays). En conséquence, l'intervention tiendra compte des caractéristiques locales.

La présente action contribuera à renforcer la résilience socioéconomique des jeunes en milieu rural en créant des opportunités économiques dans les domaines d'activités qui leur permettront de rester dans leurs terroirs en leur offrant des perspectives et soutien durables.

Cette action intervient en complémentarité avec l'intervention de la coopération italienne mise en œuvre dans la région du Sahel et qui vise l'insertion et la stabilisation socio-économique des jeunes et des femmes dans la province du Séno. Il en est de même avec le projet de développement des économies informelles dans le Sahel, un projet du Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement et qui sera également mis en œuvre dans la région du Sahel.

2.2. Contexte sectoriel

Plus de 80% de la population travaillent dans des domaines liées à l'agriculture ou transformation des produits agricoles (secteur agro-sylvo-pastoral). Pour atteindre ces objectifs, le projet doit alors s'orienter vers les conditions existantes. Ainsi, pour mieux soutenir la création des micro/petites entreprises durables et profitables, il est nécessaire de s'adapter à la situation, car si toutes les activités au tour de ce secteur se stabilisent, d'autres secteurs (production micro-industrielle des biens) pourront se développer.

De nouvelles initiatives doivent être mises en œuvre pour booster durablement l'économie des zones rurales. Le développement de ces économies devra passer, entre autres, par le développement de l'initiative privée, la création de chaînes de valeur et la dynamisation des marchés locaux sur la base des potentialités de chaque région dans les domaines de l'agriculture, l'agro-business, l'élevage, l'artisanat et l'exploitation des plantes médicinales. Les activités contribueront à l'atteinte du 8^{ème} Objectif du Développement Durable des Nations Unies qui vise à promouvoir la croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et le travail décent pour tous.

Au niveau national, les actions sont en ligne avec le Plan National de Développement Économique et Social² (PNDES), à travers ses trois axes stratégiques qui sont :

- Reforme des institutions et modernisation de l'administration.
- Développer le capital humain.
- Dynamiser les secteurs porteurs pour l'économie et l'emploi.

Elle s'inscrit particulièrement dans les deux derniers axes et concourt aux objectifs stratégiques suivants :

² <http://www.sig.bf/wp-content/uploads/2016/09/Plan-National-de-D%C3%A9veloppement-%C3%A9conomique-et-Social.pdf>

- OS 2.4. Promouvoir l'emploi décent et la protection sociale pour tous, plus particulièrement pour les jeunes et les femmes ;
- OS 3.1. Développer durablement un secteur agro-sylvo-pastoral, faunique et halieutique productif et résilient, davantage orienté vers le marché et basé sur les principes de développement durable.

Au niveau sectoriel, elle est en synergie avec le Programme National du Secteur Rural (PNSR 2011-2015, nouvelle version en cours de développement)³ dont plusieurs sous-programmes promeuvent la productivité et la création d'emplois.

Elle est également en phase avec la Politique Sectorielle de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat (POSICA 2011-2020)⁴, notamment en ses points relatifs à :

- La formation des acteurs du secteur de l'artisanat ;
- L'insertion socioéconomique des jeunes et des femmes ;
- La promotion commerciale des produits de l'artisanat.

Par ailleurs, elle est en cohérence avec la Politique Nationale de l'Enseignement et de la Formation Techniques et Professionnels (PN/EFTP) adoptée en 2008 qui met la formation professionnelle au cœur de la création d'emplois pour les jeunes.

Aussi, le projet est en ligne avec la Politique Nationale Genre, concernant le soutien des opportunités d'emplois, d'auto-emplois, en tenant compte des spécificités de genre dans une perspective de développement harmonieux.

Enfin, l'approche « bottom-up » retenue se veut une contribution à la politique de décentralisation en ce sens qu'elle place les autorités locales en premier lieu tout au long de la mise en œuvre de l'action).

L'intervention se fonde sur une étroite coordination et collaboration avec les acteurs nationaux et internationaux à savoir la Direction Générale de la Coopération (Ministère des Finances), les ministères sectorielles (Agriculture et de l'Aménagement Hydraulique, Commerce et Artisanat, Éducation Nationale et Alphabétisation) jusqu'aux autorités régionales respectives qui ont fortement marqué leur adhésion au projet et qui ont été impliquées dans la phase de conceptualisation. Elles le seront également tout au long de la période de mise en œuvre et seront ainsi les garants de la pérennité des actions après le projet.

3. ENSEIGNEMENTS ET COMPLEMENTARITE

3.1. Expérience de l'organisation et enseignements tirés

Présente au Burkina Faso depuis plus de deux décennies, l'agence ADA finance d'importants projets et programmes dans le domaine concerné par cette action.

- Le programme HERA (qui signifie bonheur et paix en langue locale bambara), un programme de développement local spécifique à la Boucle du Mouhoun et combinant les secteurs du développement rural et durable, de l'enseignement et de la formation professionnelle et celui de l'artisanat et micro-entreprises. Il est mis en œuvre en trois phases depuis 2006 sur la base d'une approche participative avec les collectivités territoriales

³ <http://www.spcpsa.gov.bf/agriculture-burkina-le-pnsr>

⁴ http://www.sips.gov.bf/img_tmp_fichiers/MICA-PS-5.pdf

(conseil régional et communes) et a investi 6 600 000 EUR. Au total, 312 000 bénéficiaires directs/indirects dont 162 000 femmes. Il a permis de créer 12 000 emplois/opportunités assurant aux bénéficiaires une source de revenu durable.

- Le Projet de Renforcement des Capacités de la Fédération des Coopératives agricoles de l'Ouest (PRCF) s'est déroulé en trois phases; démarré en 2005 pour un montant total de 3 900 000 EUR dans les régions de la Boucle du Mouhoun et des Hauts-Bassins; il a appuyé un total de 6 639 chefs d'exploitations agricoles (dont 90% ont atteint leur autosuffisance céréalière et 10% ont pu faire reculer la période de soudure à un mois). Au total, ce projet a touché directement/et indirectement 46 500 membres dont 662 associations. Il a également permis l'émergence de cinq coopératives agricoles autonomes. Les résultats du projet attestent que les 1 992 femmes membres de ces coopératives ont augmenté leurs revenus annuels de 35 à 153 euros en trois ans et que 330 emplois durables ont été créés.

- Le Projet de consolidation de la gouvernance environnementale (COGEL), cofinancé avec le PNUD depuis 2012 (3 000 000 EUR) est mis en œuvre dans les régions de la Boucle du Mouhoun, du Centre-Nord et de l'Est. Ses objectifs sont doubles; d'une part le classement de huit sites (certains en création) sous la convention de Ramsar sur les zones humides et d'autre part, le renforcement des filières de formation de l'Université de Ouagadougou par l'ouverture d'un cycle de formation « Certificat sur la Gouvernance Locale des Zones Humides Africaines ».

- Le projet "Promotion de l'irrigation goutte à goutte" (PPIG) est mis en œuvre depuis décembre 2015 dans les régions des Hauts-Bassins, du Nord, du Centre-Ouest et de la Boucle du Mouhoun. D'un montant total de 1 950 000 EUR, ce projet cible 2 000 agriculteurs/agricultrices, 50 organisations ou associations professionnelles de producteurs, de transformateurs/transformatrices de produits agricoles dont 30 féminines pour l'introduction des nouvelles formes d'irrigation plus adaptées au climat et pour répondre au manque de ressources.

- Le projet "Education et formation pour un développement endogène" (EFORD) a été mis en œuvre de 2006 à 2015 dans les régions des Cascades, du Sahel, de la Boucle du Mouhoun et des Hauts Bassins. D'un montant total de 5 500 000 EUR, il s'est déroulé en trois phases. Les acquis de ce projet sont, entre autres, la construction et l'équipement de deux centres de formation professionnelle non formelle, le développement de dix curricula en langues nationales, la création de plus de 1 000 emplois directs dans le secteur agro-sylvo-pastoral.

- Le programme promotion de l'artisanat (PROMART), mis en œuvre sur plusieurs phases et bouclé en 2010. D'un montant de 3 080 000 EUR, ce programme a permis la structuration des artisans à travers 24 Organisations Faïtières de Corps de Métiers (OFACOM) et 06 Organisation Faïtière Régionale des Artisans (OFRA) comprenant 23 312 artisans membres dont 12 846 femmes (55,10%), le financement d'initiatives économiques de 20 844 artisan(e)s dont 11 876 femmes (58,70%).

- Le projet "Indicateur Institutions Sociales et Égalité Femme-Homme" (SIGI), en cours d'exécution établit pour la première fois une analyse factuelle, qualitative et quantitative de l'impact des institutions sociales discriminatoires sur l'égalité entre les sexes.

Effectivement, l'ensemble de ces expériences de terrain à travers la mise en œuvre de projets pertinents; représentent une base solide de collaboration avec les structures de l'Etat, y compris en régions et avec la société civile; cette connaissance facilitera d'autant plus la mise en œuvre de la présente action.

L'action proposée inclut les secteurs du développement rural durable, de l'enseignement et la formation technique et de l'artisanat dans lesquels l'Autriche a une expérience solide et forte au Burkina Faso.

De son expérience dans la mise en œuvre de projets et programmes de développement, l'agence ADA a tiré plusieurs leçons qui seront prises en compte dans la mise en œuvre de cette action :

- La création d'emplois durables au profit des jeunes et des femmes dans un pays comme le Burkina Faso ne peut se faire en marge du domaine agro-sylvo-pastoralisme.
- La mise en synergie de l'agriculture, la formation professionnelle et de l'artisanat est une stratégie qui offre des possibilités de revenus (réduction de la pauvreté, réduction du chômage et limitation des migrations) et d'autopromotion des populations.
- Les initiatives décidées dans un cadre participatif et sur la base de la bonne gouvernance et de la démocratie sont moins sujettes à la corruption, car connues de tous et donc surveillées par tous.
- La contribution financière des bénéficiaires finaux leur octroie des droits de regard sur la gestion des fonds par leurs représentants. Ils agissent donc comme des sentinelles pour éviter la déviance que les politiques pourraient être tentés d'introduire.
- Les actions intégrées créent plus de synergie entre acteurs de différents secteurs d'activités créant ainsi de la valeur ajoutée.
- La dynamique de la promotion de l'auto emploi et du secteur privé repose sur le renforcement des compétences techniques et managériales.

3.2. Actions complémentaires

L'action se base sur les expériences de l'agence ADA dans les régions et thématiques concernés, mais au-delà d'une approche « copier-coller », elle va combiner plusieurs aspects et va les adapter aux demandes et capacités locales spécifiques.

De plus, l'action proposée bénéficiera aussi du travail effectué par d'autres partenaires au développement et le gouvernement, en particulier:

- La Coopération Allemande à travers la chambre de métiers de Cologne qui, en collaboration avec la fédération nationale des artisans du Burkina Faso (FENABF) a formé plusieurs jeunes dans les métiers de la soudure, de la forge, de la mécanique, etc. dans plusieurs régions du pays dont les Hauts Bassins et les Cascades. Un appui en termes de gestion de micros entreprises, en équipements et en soutien financier contribuera à créer de l'emploi pour des centaines de jeunes.
- La Coopération Suisse à travers le Fonds d'appui au développement institutionnel des organisations professionnelles d'artisans (FAIOPA) et le programme de développement de l'apprentissage et la formation professionnelle des artisans (PDFAFA).
- La GIZ, à travers le programme de développement de l'agriculture sur les chaînes de valeur et la promotion de filières porteuses.

3.3. Synergie et coordination des acteurs dans la zone d'intervention

Comme mentionné précédemment, l'intervention se fonde sur une étroite coordination et collaboration avec les acteurs nationaux et internationaux en commençant par la Direction Générale de la Coopération (Ministère des Finances), les ministères sectoriels (agriculture et de l'aménagement hydraulique, commerce et artisanat, etc.) jusqu'aux autorités régionales

respectives qui ont fortement marqué leur adhésion au projet depuis la phase de conceptualisation.

L'implication des collectivités territoriales se veut une contribution à la dynamique de décentralisation. Leur participation à la mise en œuvre de l'action leur permettra de mieux s'investir dans la pérennisation des acquis. Pour cela, elles contribueront au financement des investissements structurants qui offrent des conditions cadre d'exercice des activités, mais elles contribueront également au suivi de la réalisation de ces infrastructures pour leur en faciliter l'appropriation.

Les autorités locales, y inclus les écoles professionnelles visées, vont profiter de l'approche inclusive du projet; en effet elles ne sont pas seulement des bénéficiaires, mais aussi des partenaires. Cette stratégie de renforcement des capacités techniques des autorités permet le transfert des compétences et savoir-faire en vue de mieux soutenir les besoins des bénéficiaires directs dans le but d'assurer la durabilité et intégration institutionnelle des actions menées par le projet.

Les autorités locales doivent à terme atteindre un niveau de sensibilisation et de capacités pour devenir à part entière des points de référence pour ces jeunes qui manquent de référents et ont besoin d'orientation pour l'acquisition de savoirs et de compétences.

L'action sera menée en complémentarité avec les autres actions du FFU, comme l'intervention de la Coopération Italienne mise en œuvre dans la région du Sahel (précisément dans la province du Séno, voisine à la région ciblée par l'intervention autrichienne), qui vise l'insertion et la stabilisation socio-économique des jeunes et des femmes dans la province du Séno.

4. DESCRIPTION DETAILLEE

4.1. Objectifs

L'objectif général de l'action est en ligne avec les orientations stratégiques du Fonds Fiduciaire : contribuer à la stabilité régionale et à une meilleure gestion des migrations, en s'attaquant aux causes profondes d'instabilité, de déplacements forcés de populations et de migration irrégulière, en accroissant les opportunités économiques, l'égalité des chances, la sécurité et le développement.

Les objectifs spécifiques sont :

Objectif Spécifique 1 : Augmenter les opportunités économiques et les revenus des jeunes et des femmes dans le domaine des activités génératrices de revenus et l'emploi en milieu rural à travers la promotion de l'entreprenariat.

Objectif Spécifique 2 : Renforcer la capacité de résilience des acteurs locaux (étatiques et OSC) et améliorer leur capacité de soutien aux activités économiques initiées par les jeunes.

4.2. Groupes ciblés et bénéficiaires finaux

L'action cible les jeunes (hommes et femmes) âgés de 15 à 34 ans et les femmes en général. Ces groupes-cibles sont constitués de :

- Jeunes ruraux (hommes et femmes) sans emploi porteurs d'initiatives économiques et capables de saisir les opportunités de création d'entreprises.

- Micros et Petites Entreprises Rurales établies par des jeunes (hommes et femmes) qui désirent développer ou consolider leur activité économique dans les filières porteuses.
- Entreprises collectives portées notamment par des coopératives de jeunes producteurs, de femmes ou mixtes.
- Jeunes (hommes ou femmes) ayant un savoir-faire à valoriser et dont la réalisation serait source de création d'emplois.
- Les femmes qui constituent plus de la moitié de la population au Burkina Faso.

Les bénéficiaires indirects, au sens large, sont les populations des régions concernées et les structures administratives de l'Etat.

4.3. Résultats escomptés et principales activités

Les activités de prédémarrage sont les suivantes :

- a. Recrutement du personnel clé et personnel de soutien dans le respect des règles d'équité, transparence et mérite.
- b. Accompagnement éventuel d'un consultant national pour l'établissement de la situation de référence.
- c. Atelier sur l'appropriation du projet par les structures et parties prenantes au niveau régional.
- d. Elaboration d'un manuel de procédures et d'un code de financement pour la mise en œuvre du projet afin d'assurer l'efficacité et la transparence.

Objectif Spécifique 1 :

Augmenter les opportunités économiques et les revenus des jeunes et des femmes dans le domaine des activités génératrices de revenus et l'emploi en milieu rural à travers la promotion de l'entreprenariat.

R.1.1. Les micros et petites entreprises locales de production, transformation, distribution et commercialisation sont développées

- A.1.1.1. Aménagement de 500 ha hectares de bas-fonds pour créer 1 000 unités d'exploitations agricoles (soit 0,5 ha par acteur/actrice).⁵
- A.1.1.2. Réhabilitation de 150 ha de bas-fonds pour créer 300 unités d'exploitations agricoles.

Ces bas-fonds aménagés et/ou réhabilités sont répartis sur l'ensemble des régions couvertes avec toutefois un accent sur les régions des Cascades, de la Boucle du Mouhoun et des Hauts Bassins qui, de par leurs caractéristiques physiques, se prêtent plus à ce type d'activités. Chaque portion (exploitation agricole) occupée par un acteur / actrice est en soi une activité génératrice des revenus pour son auteur et les récoltes peuvent servir d'input pour les unités de transformation mises en place ou renforcées.

- A.1.1.3. Installation de 120 sites de micro irrigation pour créer au moins 120 unités d'exploitations agricoles.

⁵ Estimations estimées sur la base des expériences des projets 2098-00/2012 PRCF et 2414-00/2013 HERA/BMH et en tenant compte des questions foncières à régler auparavant et qui prennent du temps.

Dans les régions du Nord et du Sahel qui reçoivent moins de précipitations que les autres couvertes par l'action, les sites de micro irrigation sont une alternative au manque de précipitations. Ils permettent aux exploitants de s'adonner aux cultures de contre-saison qui sont autant de sources de revenus pour les populations. Tout comme dans le cas précédent, les récoltes alimenteront la transformation agro-alimentaire.

A.1.1.4. Subvention de l'acquisition d'outils de production selon le besoin.

Dans le développement des filières propres aux régions couvertes par l'action, ces outils concernent différents niveaux.

Les activités en amont de la production : Il s'agit par exemple d'outils et de techniques pour augmenter la production des semences et améliorer leur qualité pour influencer sur les niveaux de production agricoles.

Les activités de production agricoles : Il s'agit d'outils agricoles adaptés pour augmenter les rendements et améliorer la qualité des productions en prévision des activités post agricoles.

Les activités en aval de la production : Il s'agit d'activités de transformation des productions locales menées sous forme de micros et petites unités de transformation locales (=micro-entreprises). L'acquisition de matériels adéquats de production permettra à ces micro et petites entreprises d'une part, d'absorber les productions locales tout en leur conférant une valeur ajoutée, et d'autre part, de produire en quantité et en qualité suffisante tout en contribuant à créer de l'emploi pour les jeunes.

A.1.1.5. Appui à la mise en place de 200 unités de transformation de produits locaux.⁶

Comme évoqué tantôt, les productions locales doivent servir d'inputs pour les unités de transformation. Les besoins de mise en place de ces unités seront confirmés par l'étude de référence qui sera réalisée en début de mise en œuvre de l'action. En plus des subventions qui leur seront accordées, les porteurs de projets de mise en place d'unités de transformation seront accompagnés dans la création et gestion de leurs entreprises par les prestataires de services non financiers identifiées comme parties prenantes dans l'action (voir matrice d'analyse des parties prenantes).

A.1.1.6. Appui à la création de 1 000 unités d'embouches de petits ruminants et de porcs.

Elles seront réparties sur l'ensemble des régions couvertes avec un accent sur les régions du Nord et du Sahel qui se prêtent mieux à ce type d'activités et concerneront beaucoup plus les femmes. En effet, l'expérience de ce type d'activité a démontré que l'embouche est beaucoup plus pratiquée par les femmes que par les hommes et qu'en plus elle réussit mieux aux femmes. Les ressources récoltées de la vente des premières bêtes servent d'une part à maintenir l'activité et, d'autre part, contribue à en créer d'autres.

A.1.1.7. Appui à la création de 2 500 unités d'élevage de volailles.

Le marché de la volaille et de produits issues de l'élevage de la volaille est toujours une réalité au Burkina Faso. Le développement de l'hôtellerie et de la restauration et l'apparition d'une classe moyenne dans les centres urbains créent un certain marché pour la volaille et ses produits dérivés. Ces marchés ne sont pas encore saturés. La création des unités d'élevage de volaille alimentera ce marché et constituera des sources de revenus durables pour les acteurs.

A.1.1.8. Appui à la mise en place de 20 plateformes multifonctionnelles.

De par les services (énergie, pressage des graines, décorticage du riz, mouture de céréales) qu'elles offrent, les plateformes multifonctionnelles contribuent à la création des micros

⁶ Estimations faites sur la base des résultats du projet 2098-00/2012 PRCF.

entreprises rurales. L'appui à la mise en place de ces infrastructures dont le besoin sera confirmé par l'étude de référence va dans ce sens.

R.1.2. Les compétences techniques et professionnelles des jeunes et des femmes sont améliorées

A.1.2.1. Renforcement des compétences techniques des jeunes et des femmes par des formations en fonction des besoins identifiés, mis en œuvre par des formations non-formelles et par soutien des écoles de formation (soutien technique, équipement).

Les besoins du secteur privé seront pris en considération dans cette activité afin d'orienter le soutien envers les exigences réelles du marché.

A.1.2.2. Renforcement des compétences des jeunes et des femmes dans la création et gestion des micros entreprises rurales.

A.1.2.3. Création et/ou renforcement d'un réseau de prestataires de services non financiers aux Micros et Petites Entreprises Rurales (MPER).

A.1.2.4. Appui aux jeunes et aux femmes dans la création de MPER.

A.1.2.5. Information des jeunes et femmes sur les normes de qualités des produits.

La création de micros et petites entreprises rurales par les jeunes et les femmes requiert que ces derniers aient d'une part des compétences liées à la pratique des métiers sur lesquelles se baseront leurs entreprises, et, d'autre part, des compétences en gestion d'entreprises pour leur permettre de bien gérer les entreprises créées. Cela nécessitera la conduite d'actions de formation dont les besoins seront confirmés par l'étude de référence et l'accompagnement de prestataires de services pour la création des entreprises. Ces prestataires pourront aussi bénéficier de l'action afin qu'ils puissent assurer un meilleur accompagnement des jeunes.

R.1.3. L'accès aux marchés des MPER s'est amélioré

A.1.3.1. Organisation de 8 journées promotionnelles par an des produits et services des MPER.

A.1.3.2. Accompagnement de la participation des MPER aux foires et salons.

A.1.3.3. Amélioration de l'accès des MPER aux informations sur le marché et à la participation aux appels d'offres.

A.1.3.4. Analyse et amélioration de chaînes de valeur.

Objectif Spécifique 2 :

Renforcer la capacité de résilience des acteurs locaux (étatiques et OSC) et améliorer leur capacité de soutien aux activités économiques initiées par les jeunes.

R.2.1. Les capacités d'accompagnement des acteurs locaux au développement de l'entreprenariat rural sont améliorées

A.2.1.1. Renforcement des capacités d'actions des OSC dans leurs rôles d'interpellation et de veille.

A.2.1.2. Renforcement des capacités des institutions partenaires pour le suivi et l'encadrement des jeunes entrepreneurs par des formations spécifiques dont les thèmes sont identifiés après diagnostics des insuffisances.

A.2.1.3. Organisation de voyages d'études et de partage d'expériences avec des structures coopératives au niveau sous régional.

A.2.1.4. Identification et établissement de partenariats durables entre les jeunes entrepreneurs et les collectivités territoriales.

R.2.2. Des Infrastructures de soutien à l'entrepreneuriat rural sont réalisées

A.2.2.1. Création de 12 infrastructures de soutien au développement de l'entrepreneuriat en milieu rural (centres de métiers, plateformes multifonctionnelles, ouvrages de franchissement, magasins de stockage).

A.2.2.2. Construction d'infrastructures offrant des conditions cadre (marchés, boutiques de rue, magasins et autre infrastructure commerciale).

A.2.2.3. Réalisation de 5 boulies⁷ dans trois régions (Sahel/Soum, Boucle du Mouhoun et Nord) pour 3 200⁸ éleveurs.

L'approche sur laquelle l'action va se concentrer est celle de l'approche filière; il s'agira de privilégier l'identification dans les régions cibles de filières porteuses à promouvoir au profit des bénéficiaires à travers la stratégie de "faire faire". Le ciblage sera fait avec le concours des services techniques compétents ainsi qu'avec l'implication des populations concernées pour définir les tendances actuelles au sein des filières agro-sylvo-pastorales (par exemple: niébé, sésame, soja, oignon, fonio, volailles, miel, beurre de karité). Les producteurs des produits non-agricoles ou micro-entreprises dans le secteur de services recevront un appui spécifique selon leurs besoins et les opportunités réelles du marché

L'approche filière met en avant une succession d'actions menées par des acteurs pour produire, transformer, vendre et consommer un produit. Ces actions comprennent des diagnostics; des formations pour le renforcement des compétences techniques, professionnelles; l'appui accompagnement des bénéficiaires pour l'installation et l'insertion socioprofessionnelle; l'identification des contraintes/difficultés et la conduite des actions d'interpellation, de plaidoyer pour la défense de leurs intérêts.

Les actions peuvent être menées successivement, parallèlement ou de façon complémentaire. Au regard des contraintes observées par l'ADA à travers son expérience des régions cibles, l'approche filière de l'Action s'articule autour des 5 points ci-dessous :



La production

Les groupes cibles ont des insuffisances sur la maîtrise des itinéraires de production. Des actions sont prévues pour permettre aux groupes cibles de renforcer leurs capacités de productions. Ceci implique l'appui pour l'accès aux facteurs de production (terre, engrais, semences, intrants divers, maîtrise de l'eau, etc.).

⁷ Le bouli est un ouvrage de captage des eaux de ruissellement pour les stocker en vue d'abreuvement des animaux d'élevage, de maraîchage et de pisciculture éventuellement.

⁸ Estimation basée sur l'évaluation finale du projet 2710-00/2012 FAO (projet financé par la Coopération Autrichienne et exécuté par la FAO). Un bouli opérationnel coûte en moyenne 31.000 Euro.

Le stockage

Ce chaînon est souvent peu mis en exergue tant il est confondu à la production. Les producteurs rencontrés ont peu de connaissance sur les techniques de stockage durable. Ce qui les oblige à écouler leurs produits à perte au profit des spéculateurs.

L'option est de le traiter spécifiquement pour répondre aux préoccupations de stockage des productions. Que ce soit au niveau des productions maraichères ou des cultures de rente (par exemple: sésame, niébé, soja), la maîtrise des techniques et des conditions de stockage est un atout pour permettre de décider librement de la période de vente. Les bénéficiaires qui ont des compétences et des moyens de stockage, vendent aux périodes de leurs choix en tenant compte de la variation avantageuse des coûts des produits sur le marché.

La transformation

Après la production et le bon stockage des produits, les producteurs/productrices peuvent soit écouler soit transformer les produits agricoles. Au niveau des bénéficiaires, les unités de transformations sont quasi inexistantes. La valeur ajoutée des produits transformés étant toujours plus grande, l'appui à la transformation/valorisation des produits agricoles sous diverses formes est un potentiel que l'action vise à soutenir au niveau de ses bénéficiaires.

La commercialisation

La commercialisation est aussi une étape importante à considérer pour permettre aux producteurs d'engranger de meilleurs revenus. Dans la plupart des cas, l'agriculture est orientée vers la subsistance, ce qui pose moins les préoccupations de commercialisation. Dans le cadre du projet, un appui est envisagé pour accroître les productions, le stockage et les capacités d'écoulement des produits à des coûts avantageux. Il s'agit d'organiser la collecte des stocks pour éviter les ventes "bords champs" à prix faible, de permettre la négociation de coût de vente tenant compte des charges encourues.

Ceci implique une organisation du stockage des produits, une maîtrise des circuits de marché des produits, une organisation des ventes groupées, une identification et une mise en relation avec des organisations spécialisées en achat.

La consommation

Le projet va tenter de soutenir un processus qui, avec la commercialisation, augmente la consommation envers des partenaires régionaux, et la restauration. Il faut néanmoins dire que le « branding », et la création des marques reconnus est en dehors de l'envergure de ce projet.

4.4. Analyse des parties prenantes

Caractéristiques de base	Intérêts et comment elles seront affectées par les problèmes	Capacités et motivation pour le changement	Activités possibles pour prendre en compte leurs intérêts
Les jeunes hommes et femmes (15-34 ans) et les femmes : peu ou pas du tout instruits et formés, sans emplois ou exerçant des emplois précaires à faibles revenus	<ul style="list-style-type: none"> • Exercer des activités décentes et assez rémunératrices • La morosité de l'économie locale ne leur offre pratiquement pas de perspectives • Peuvent être tentés par le choix de la solution facile pour obtenir de meilleures conditions de vie. 	<ul style="list-style-type: none"> • Faibles niveaux d'initiatives du fait du manque/faiblesses des opportunités. • Disposer à se faire former pour accéder à l'emploi et tirer profit des opportunités existantes 	<ul style="list-style-type: none"> • Formations, accompagnement
Les organisations professionnelles : régulièrement constituées, en contact avec les jeunes, fonctionnent bien pour certaines.	<ul style="list-style-type: none"> • Offrir plus de services aux membres • Se renforcer à travers des membres plus actifs • Baisse de régime du fait de la faiblesse des membres 	<ul style="list-style-type: none"> • Bonne structuration • Disposées à accompagner les activités en faveur des membres. 	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les capacités de participation aux actions aux côtés d'autres acteurs.
Les prestataires de services non financiers y compris les centres et cabinets de formation : Installés à leur propre compte et accompagnent les initiatives des populations	<ul style="list-style-type: none"> • Vif intérêt à accompagner les initiatives s'ils sont sollicités • Faible activité du fait de la faiblesse des sollicitations 	<ul style="list-style-type: none"> • Disposent des connaissances nécessaires pour l'accompagnement des initiatives 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise à niveau pour améliorer les prestations

Caractéristiques de base	Intérêts et comment elles seront affectées par les problèmes	Capacités et motivation pour le changement	Activités possibles pour prendre en compte leurs intérêts
Les institutions de micro-finance : plus accessibles que les banques classiques, ne disposent pas de produits spécifiques pour le groupe cible de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Disposées à financer les initiatives • Contrariées par le manque de professionnalisme des promoteurs 	<ul style="list-style-type: none"> • Disposées à financer les initiatives pour peu que les promoteurs suivent les règles 	<ul style="list-style-type: none"> • Constituer une caution solidaire en faveur du groupe cible • Améliorer la qualité des demandes • Formation dans la gestion du crédit en faveur du groupe cible.
Les collectivités territoriales : représentent les populations locales, gèrent les actions de développement au niveau local	<ul style="list-style-type: none"> • Vif intérêt à trouver des solutions aux problèmes de la jeunesse • Préoccupées par les conséquences liées au chômage des jeunes (insécurité, migration) 	<ul style="list-style-type: none"> • Moyens limités dans la prise en compte de la jeunesse 	<ul style="list-style-type: none"> • Les soutenir dans la gestion de leur territoire (projet et programme)
Les services déconcentrés de l'Etat : situés au niveau des régions, collaborent avec les autres acteurs locaux	<ul style="list-style-type: none"> • Vif intérêt à contribuer au développement du pays 	<ul style="list-style-type: none"> • Disposent de la compétence technique nécessaire pour accompagner les actions de développement au niveau des régions 	<ul style="list-style-type: none"> • Les impliquer dans les actions de développement
La coopération autrichienne : Une assez longue expérience dans la coopération pour le développement au Burkina Faso.	<ul style="list-style-type: none"> • Contribuer au développement du pays partenaire 	<ul style="list-style-type: none"> • Dispose de l'expertise nécessaire en matière de développement local • Moyens financiers 	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la collaboration avec le pays partenaire
L'union Européenne : Soutien le développement au Burkina Faso	<ul style="list-style-type: none"> • Contribuer au développement du pays partenaire 	<ul style="list-style-type: none"> • Dispose de l'expertise nécessaire en matière de développement local • Moyens financiers 	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la collaboration avec le pays partenaire

4.5. Risques et hypothèses

Risques	Niveau de risque (E/M/F)	Impact en cas de survenance	Mesures d'atténuation
Dégradation de l'environnement sociopolitique	M	Ralentissement/ Perturbation des activités du projet	Anticiper sur les activités qui ont un lien plus ou moins direct avec les grandes villes et continuer l'exécution des autres avec le maximum de prudence dans les régions couvertes par l'action. Les pics dans les mouvements liés au risque identifié ne sont habituellement observés que dans les zones urbaines
Situation sécuritaire empêche la mise en œuvre de l'action	E : Sahel M/E : Autres régions	Ralentissement ou arrêt des activités du projet	Respect strict des consignes de sécurité données par les entités habilitées. Le risque identifié n'étant élevé que dans une seule région, en cas de nécessité, les activités peuvent y être suspendues pendant qu'elles se poursuivent dans les autres.
Explosion d'activités d'orpaillage dans les régions d'intervention du projet	M	Détourner les jeunes des activités du projet et des domaines d'activités identifiés et ainsi compromettre l'atteinte des objectifs du projet.	S'en remettre aux forces de mobilisation des organisations professionnelles et veiller à ce que les résultats attendus soient obtenus avec les jeunes qui prendront part aux activités.
Faible implication des autorités locales et des organisations professionnelles	E	Rend difficile la durabilité des acquis du projet car ces parties prenantes ne se seront pas appropriées du projet	Impliquer ces parties prenantes dans l'intervention dès les premières étapes de façon à ce qu'elles se sentent responsables de la réussite ou de l'échec de celle-ci.

Les hypothèses pour la réussite du projet et de sa mise en œuvre sont:

- Maintien de la stabilité socio-politique.
- Maintien du climat sécuritaire.
- L'adhésion de l'administration (y compris les services techniques), des collectivités territoriales et du groupe cible.
- La bonne collaboration entre les acteurs.

- L'engagement des bénéficiaires à faire bon usage des résultats de l'action.

4.6. Questions transversales

Marqueurs de Rio

Marqueurs de Rio	Non ciblé	Objectif important	Objectif principal
Diversité biologique	x	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Lutte contre la désertification	x	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Atténuation du changement climatique	<input type="checkbox"/>	x	<input type="checkbox"/>
Adaptation au changement climatique	<input type="checkbox"/>	x	<input type="checkbox"/>

Genre

La politique nationale genre (2009 :17), confirme un contexte défavorable aux femmes/filles, comme suit : « Les systèmes de production sont dominés et dictés, dans la plupart des sociétés burkinabé, par un système patriarcal prédominant, où les femmes et les enfants sont simplement considérés comme des actifs productifs, ou simplement une main d'œuvre non payée qui ne participe pas aux prises de décision. »

L'entreprenariat est un puissant levier pour l'autonomisation des femmes en ce sens qu'il favorise la création de revenus et l'acquisition de pouvoir économique. Les dossiers seront examinés en tenant compte des besoins pratiques et stratégiques des jeunes filles et personnes vulnérables en vue de favoriser leurs accès aux ressources et leur participation équitable au projet dans une dynamique d'autopromotion des populations.

Concrètement, les interventions chercheront à tous les niveaux à équilibrer les charges des droits avec celles des devoirs entre les hommes et les femmes, en particulier dans le partage des rôles et l'accès des femmes et autres groupes défavorisés aux ressources, au partage équitable des acquis du travail commun et aux prises de décisions. En plus, des activités concrètes devront être menées en faveur des femmes et allant dans le sens de :

- Renforcer les capacités des femmes et des groupes défavorisés dans leurs activités.
- Organiser les femmes et les groupes défavorisés et promouvoir leur participation.
- Promouvoir et diversifier les activités des femmes et des groupes défavorisés.
- Faciliter le financement des activités des femmes et des groupes défavorisés.

L'environnement

Sera pris en compte dans l'action à l'image du genre. La création au sein des Conseils Régionaux des commissions permanentes pour l'environnement et le développement local montre à quel point cet aspect est essentiel dans le développement du pays, notamment la préservation de la diversité biologique et des écosystèmes. Aussi, la coordination doit tenir compte de quelques éléments fondamentaux dans sa mise en œuvre et qui sont :

- Il sera strictement pris en compte les critères de financement liés à l'absence d'impacts négatifs sur l'environnement, dans les décisions d'octroi des projets.
- L'action minimisera autant que possible les contributions financières des jeunes dans le financement des projets d'environnement, en particulier ceux ayant trait à la lutte contre les phénomènes induisant les changements climatiques ainsi qu'en ce qui concerne les

actions visant à renforcer les capacités d'adaptation (résilience) des populations aux chocs exogènes.

- Appuyer dans la mesure du possible, les MPER qui souhaitent développer, vulgariser des technologies appropriées pour la protection des ressources naturelles et tout autre mécanisme de développement propre.
- Appuyer dans la mesure du possible les MPER qui souhaitent suivre et ajuster l'impact de leurs interventions sur l'environnement et les ressources naturelles.

Bonne gouvernance

La Gouvernance est un aspect central du projet. L'Unité de Gestion de Projet (UGP) va soutenir et assurer une gestion transparente, efficace et équitable

- Responsabilisation des acteurs de tous les niveaux, les bénéficiaires des subventions, mais aussi le contrôle de dépenses des associations et des acteurs des collectivités territoriales.
- Assurer une participation inclusive et dans l'esprit d'équité, surtout en ciblant les jeunes et femmes. Le projet va s'en assurer.
- La transparence – d'un part, le projet et les partenaires de l'administration doivent assurer que tous les gens concernés peuvent accéder les informations respectives du programme. D'autre part, la mise en œuvre des appels à propositions va être organisée de manière transparente, et permettra de rassurer les participants.
- La lutte ouverte contre la corruption en vue d'une gestion judicieuse des ressources pour galvaniser les efforts visant à promouvoir la croissance et le développement de la région au lieu de les saper. A cet effet, à chaque niveau, les responsables doivent se donner l'obligation de mettre en place des mécanismes de contrôle efficaces pour s'assurer de la probité des actions (transactions dans les marchés, élimination des manœuvres frauduleuses et autres formes de corruption, etc.).

L'intégration des thèmes transversaux dans toutes les activités d'ADA ainsi que leur contrôle régulier et transparent est un des objectifs les plus importants du programme triennal 2016-2018.

Chaque thème transversal se base sur une stratégie nationale autrichienne⁹ pour la coopération ainsi que sur les politiques, stratégies et plans d'action internationaux.

Une analyse et un suivi permanent de l'intégration des questions transversales font partie intégrante du programme. Un questionnaire élaboré pour les thèmes transversaux tel que le genre, l'environnement, les droits de l'homme, la bonne gouvernance et la prévention des conflits permet des recommandations et un suivi approfondi et assurent l'intégration et le suivi des thèmes transversaux dans toutes les activités pendant la durée entière du projet.

- Une approche basée sur les droits humains, la création d'une sécurité humaine sont des éléments clés également suivis en tant que thème transversal. Un « conflict-sensitive approach » est une condition absolue pour tout engagement.
- Au niveau du genre, le plan d'action global de l'UE sur l'égalité de genre et l'autonomisation des femmes 2016-2020, la politique d'intégration du genre et la

⁹ Un Manual Environmental and Social Impact Management de la CDA (2015) (http://www.entwicklung.at/fileadmin/Landes-und_Regionalstrategien/Manual_Environmental_and_Social_Impact_Management.pdf), décrit comment la CDA entend incorporer les thèmes transversaux dans les programmes et projets.

« Toolbox for development practice » ainsi que le Plan National de Développement Economique et Social (PNDES 2016-2020) et la Politique Nationale Genre, adoptée en 2009, sont les bases pour assurer l'intégration du genre dans toutes activités.

5. QUESTIONS DE MISE EN ŒUVRE

5.1. Convention avec l'organisation

Convention de délégation en gestion indirecte à signer avec l'Austrian Development Agency (ADA).

5.2. Période indicative de mise en œuvre opérationnelle

La durée de la mise en œuvre de l'action est de quarante-deux (42) mois.

Le délai pour le démarrage opérationnel des actions de terrain sera de maximum quatre mois à partir de la signature du contrat.

5.3. Modules et volets de la mise en œuvre

Gestion indirecte par ADA et mis en œuvre par une Unité de Gestion de Projet (UGP) attachée au bureau local de ADA au Burkina Faso. L'UGP sera basée à Ouagadougou, mais aura des points focaux dans les zones d'intervention. Elle sera de structure classique (coordination/admin-fin-log/monitoring & évaluation, staff administrative, staff opérationnel sur le terrain, points focaux au niveau des autorités régionales ou au niveau des ministères concernés).

Elle entretiendra une collaboration institutionnelle avec les partenaires étatiques, et opérationnelle avec les partenaires locaux et OSC sur place.

Les principaux collaborateurs étatiques sont le ministère en charge de l'agriculture et des aménagements hydrauliques, le ministère en charge de l'artisanat et du commerce, et les Conseils Régionaux, avec une collaboration basée sur l'approche traditionnelle de collaboration entre les partenaires et l'Autriche.

Le projet va organiser des appels à propositions, s'inspirant au Fonds Rural du Développement (FRD) du projet HERA.¹⁰ Ce processus sera alors compétitif. A cause des problèmes d'absorption des fonds, le projet va fortement soutenir et faciliter le processus de décision dans le sens opérationnel. Le caractère de projets soumis peut se distinguer fortement. Une proposition d'une association va forcément avoir un niveau financier beaucoup plus haut que des projets de jeunes / femmes individuels. Pour cette raison, on ne déterminera pas de montants minimum/maximum à ce stade. Par contre, le projet adaptera les appels à propositions au groupe ciblé et la nature de l'appel, et en conséquence les montants spécifiques.

La situation sécuritaire dans la plupart de la zone d'intervention reste critique, comme cette carte le montre bien :¹¹

¹⁰ HERA soutient des activités génératrices de revenus de 50.000 FCFA jusqu'à la construction des boutiques de 20 millions FCFA – TUUMA ne va pas décider d'un montant maximum avant une analyse proche de la situation. Les très petits montants nécessiteront une autre façon d'analyser les propositions que les grands projets, ce qu'on peut diriger par la structure des appels lancés.

¹¹ <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays/burkina-faso/>



Il est alors nécessaire d'adapter le monitoring sur place à cette situation. ADA mettra en place un système de monitoring en partenariat avec ses collaborateurs dans les zones concernées, si possible entretenir le monitoring par le projet directement. Par contre, ADA doit rassurer la sécurité de ses employés et partenaires, donc va s'adapter à la situation dans une mesure flexible.

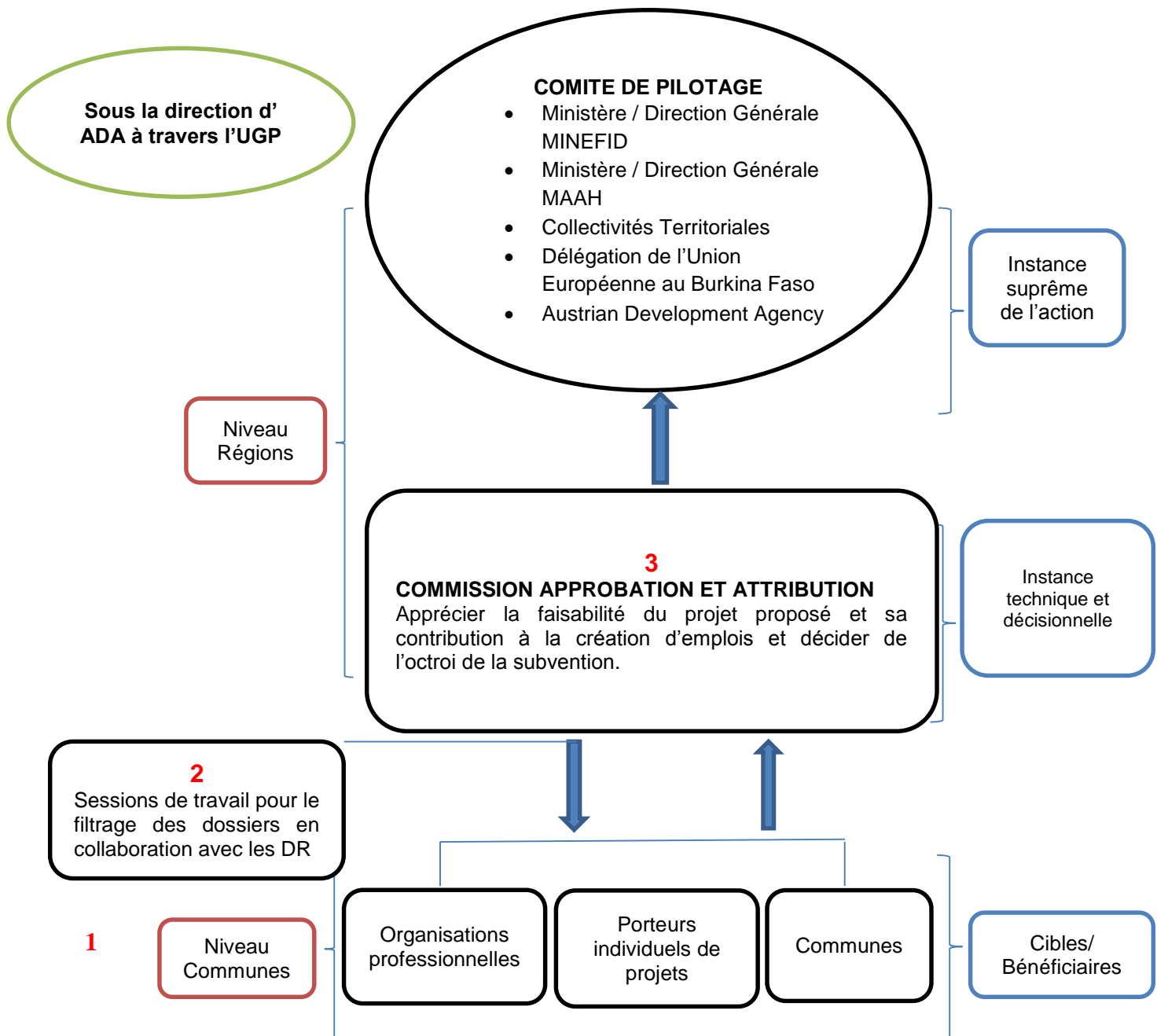
5.4. Budget indicatif

Le budget indicatif de l'intervention est de 10 millions d'euros. L'Autriche considère les projets financés par l'UE comme un partenariat étroit, servant les buts et stratégies du pays partenaire, mais également ceux de l'UE et l'Autriche. Selon ce principe, l'ADA essaie toujours de contribuer de façon significative dans le cadre de projets en gestion indirecte. Les contributions des bénéficiaires (individus, associations / OSCs, collectivités territoriales) ne sont pas incluses dans le budget, car elles dépendent des projets qui seront soumis suite aux appels à propositions.

Volet	Montant EUR	
Objectif spécifique 1		
Résultat 1.1.	1 200 000	
Résultat 1.2.	3 750 000	
Objectif spécifique 2		
Résultat 2.1.	850 000	
Résultat 2.2.	1 500 000	
Gestion / Coordination (y compris coûts indirects)	2 100 000	
Communication et visibilité	130 000	
Evaluation et audits	120 000	
Imprévu/Reserve	350 000	
Total de l'action	10 000 000	
Co-financement	8 000 000	2 000 000
	Fonds Fiduciaire	ADA

5.5. Structure organisationnelle et gouvernance de l'action

L'action proposée est gérée par ADA en étroite collaboration avec l'UE et les collectivités territoriales. Il sera constitué à cet effet une unité de gestion du projet (UGP). Dans chacune des régions se trouvera un point focal relevant de cette unité. Le Burkina Faso fait face à un faible taux d'absorption dans la mise en œuvre des projets. Cette intervention va faciliter la mise en œuvre par l'insertion d'expertise au niveau technique de base pour faciliter et accélérer le soutien pour la sélection des projets dans le cadre des appels à propositions. Le modus d'intervention et structurelle doit néanmoins rester flexible et changeable pour assurer un fort taux d'absorption et une mise en œuvre de haute qualité. Le schéma suivant montre le mécanisme d'intervention proposé



Note : La coordination des activités entre les trois paliers est assurée par le point focal FF qui est membre de l'UGP.

La lecture du schéma se fait du bas vers le haut :

Etape 1

Les porteurs/porteuses de projets (organisations professionnelles, porteurs individuels de projets et communes) élaborent leurs projets de MPER et les déposent au niveau des points focaux de leurs communes/régions.

Etape 2

Les points focaux, soutenus par les experts du projet, organisent plusieurs sessions de travail/comité d'évaluation par an pour examiner les dossiers soumis. Dans ces sessions, y participent les responsables régionaux des services techniques; ils auront en particulier pour rôles d'apprécier la pertinence et la faisabilité des projets de MPER, leurs conformités avec les normes et règlementations nationale.

Etape 3

Les projets retenus, après analyse à l'étape 2, sont soumis à la Commission d'Approbation et d'Attribution (CAA), à l'étape 3, cette fois pour décision de financement. Après examen du Code de financement qui fixe les taux de subvention en fonction des projets, la CAA délibère et attribue ou non la subvention. Elle fixe également le taux de contribution financière du porteur, avec soutien des experts du projet. S'il s'agit d'infrastructures offrant des conditions cadres, l'un des critères déterminants sera qu'elles soient inscrites au préalable dans les Plans Régionaux et Communaux de développement, d'où la contribution financière des collectivités territoriales à leurs financements et à s'en approprier.

Les dossiers acceptés pour financement repartent au niveau du point focal qui se chargera en étroite collaboration avec le porteur et l'unité de gestion de l'action, de l'organisation des appels d'offres et de la signature des contrats d'exécution avec les partenaires de mise en œuvre. Le Comité de Pilotage placé plus haut est l'organe d'orientation. Il est mis en place conformément au texte qui le régit. Il tient ordinairement ses sessions deux fois par an.

5.6. Suivi des résultats

A l'échelle de l'action, le suivi-évaluation (S/E) est considéré comme un ensemble d'outils et de méthodes qui permettra périodiquement d'apprécier l'état d'avancement des activités prévues d'une part, et d'autre part de mesurer le niveau d'atteinte des résultats.

Les indicateurs du système de S/E de l'action seront affinés suite à l'étude de la situation de référence, et ils seront désagrégés par sexe et par âge.

Le système de S/E sera organisé autour du suivi de l'exécution des plans de travail et budgets annuels et suivi des résultats.

Il faut cependant comprendre que dans le cadre de cette action, loin d'être considéré comme un travail de statistique uniquement ou comme une obligation fastidieuse, le système de suivi-évaluation (S&E) ici est un instrument qui doit réussir à intégrer les aspects formels axés sur les données que l'on associe communément au travail de S&E et les éléments informels de suivi et de communication, comme le recueil par les responsables de l'action, lors des échanges régulières avec les bénéficiaires et les collectivités territoriales et autres partenaires.

D'une manière générale, l'UGP mettra en place et gèrera une base de données, de suivi évaluation des données de l'ensemble de l'Action. Les données traitées permettront d'améliorer les rapports et faciliteront l'actualisation des plans d'action.

Le suivi technique et financier courant de la mise en œuvre est un processus continu et fait partie intégrante des responsabilités de l'agence ADA qui impliquera les institutions partenaires. Il sera élaboré un tableau de bord qui permettra de mesurer la progression de la mise en œuvre de l'action à travers des indicateurs précis. Une situation de référence effectuée en tout début de l'action permettra de peaufiner les indicateurs et constituera la base pour l'appréciation de la progression du projet. Les rapports suivent les dispositions contractuelles des projets de gestion indirecte (rapports financiers et techniques semestriels au Comité de Pilotage et l'UE).

Le système de suivi proposé se base sur le dispositif suivant :

- Collecte, remontée et enregistrement des données de base.
- Analyse des renseignements collectés.
- Gestion de banque de données informatisée.
- Valorisation/diffusion périodique de l'information analysée et triée.

Ce dispositif est basé sur le système de rapportage développé.

Le suivi se fera à plusieurs niveaux (commune, province, région, national), afin d'arriver à un système encadré et effective.

Niveau des communes:

Suivi rapproché qui sera effectué par le point focal régional du projet. Il collecte les données en fonction des indicateurs définis dans le cadre logique et confirmés par l'étude de référence. Toutes les subventions accordées feront l'objet de ce suivi.

Niveau des régions:

Les données sur les subventions sont regroupées au niveau de chaque région par le point focal respectif de l'UGP, traitées avec des techniciens des directions régionales et en fonction des profils des actions.

Niveau national:

Les données de toutes les régions couvertes sont regroupées au niveau de l'UGP à Ouagadougou pour prendre des mesures correctives en cas de nécessité. Le rôle de coordination nationale des données collectées et analyse se fera au sein de l'UGP.

- Dans le cadre des projets financés par le FFU, un système spécifique de suivi, monitoring et évaluation sera mis en place pour structurer et uniformiser les rapports tout en donnant la visibilité nécessaire aux projets subventionnés.

5.7. Évaluation et audit

5.7.1. Evaluation et audit par la Commission européenne

La Commission pourra procéder à une évaluation finale pour l'ensemble de l'action et si jugée nécessaire, à une évaluation à mi-parcours (sur une ou plusieurs composantes de l'action). Ces évaluations se feront par l'intermédiaire de consultants indépendants. L'évaluation à mi-parcours sera réalisée pour résoudre les éventuels problèmes se présentant dans les composantes évaluées.

Les rapports d'évaluation seront communiqués aux autres parties prenantes clés. ADA et la Commission analyseront les conclusions et les recommandations des évaluations et décideront d'un commun accord, le cas échéant en accord avec La tutelle de l'action, des actions de suivi à mener et de toute adaptation nécessaire et notamment, s'il y a lieu, de la réorientation du projet.

Sans préjudice des obligations applicables aux marchés conclus pour la mise en œuvre de la présente action, la Commission peut, sur la base d'une évaluation des risques, commander des audits indépendants ou des missions de vérification des dépenses pour un ou plusieurs contrats ou conventions.

5.7.2. Evaluation et audit par la coopération autrichienne

L'ADA utilise les définitions internationales reconnues pour le suivi, l'évaluation et les revues selon le Glossaire OCDE/CAD.¹²

Selon le glossaire, une évaluation est une « appréciation systématique et objective d'un projet, d'un programme ou d'une politique, en cours ou terminé, de sa conception, de sa mise en œuvre et de des résultats. Le but est de déterminer la pertinence et l'accomplissement des objectifs, l'efficacité en matière de développement, l'efficacité, l'impact et la durabilité. »

Les critères de l'OCDE sont également suivis :

Relevance	Est-ce qu'on fait la bonne chose ? Quelle est la relevance respectivement l'importance de l'intervention par rapport aux besoins et priorités locaux et nationaux sur place ?
Efficacité	Est-ce que les objectifs de l'intervention pour le développement sont atteints ? Quelle est l'effectivité respectivement le rendement du projet par rapport aux objectifs prévus (relation résultat – planification) ?
Efficience	Est-ce que les objectifs sont atteints économiquement? Comment est l'efficience respectivement le taux d'utilisation des ressources employées (relation moyens employés – résultats) ?
Impact	Est-ce que l'intervention contribue à l'atteinte des objectifs de politique de développement stratégique (objectifs généraux) ? Quel est l'impact de l'intervention par rapport à la situation générale du groupe cible avant ou sans le projet?
Durabilité	Est-ce que les effets positifs sont durables ? Comment la durabilité de l'intervention peut-elle être jugée ?

Deux types d'évaluations sont prévus dans le cadre de ce projet :

1. Revue à mi-parcours

Sous forme d'auto-évaluation, elle sera réalisée par ADA avec la participation de toutes les parties prenantes. Il sera fait appel si nécessaire à un consultant(e) pour accompagner ce processus. Les rapports seront communiqués à toutes les parties prenantes clés et les résultats serviront de base à une éventuelle réorientation du projet.

¹²http://www.entwicklung.at/fileadmin/user_upload/Dokumente/Evaluierung/Evaluierungs_Leitfaeden/FR_Leitfaden_Evaluierung.pdf;
www.oecd.org/site/0,3407,en_21571361_34047972_1_1_1_1_1.00.html

2. Evaluation finale

Une évaluation finale selon les critères décrits et ceux de l'UE (voir 5.7.1) sera faite en fin de projet.

5.8. Communication et visibilité

La communication et la visibilité de l'UE constituent des obligations légales pour toutes les actions extérieures financées par l'UE. Pour la présente action, il y a lieu de prévoir des mesures de communication et de visibilité qui seront établies, au début de la mise en œuvre, sur la base d'un plan d'action spécifique dans ce domaine et financées sur le budget indiqué à la section 5.4 ci-dessus.

En ce qui concerne les obligations légales en matière de communication et de visibilité, les mesures seront mises en œuvre par la Commission européenne, ADA et les bénéficiaires des subventions. Des obligations contractuelles adaptées seront respectivement prévues dans le contrat.

Le plan de communication et de visibilité de l'action ainsi que les obligations contractuelles adaptées seront établis sur la base du manuel de communication et de visibilité pour les actions extérieures de l'Union européenne ainsi que sur la base de toute autre instruction de la part de la Commission européenne. Dans le cadre des projets financés par le FFU, un système spécifique sera mis en place pour assurer la visibilité nécessaire aux projets subventionnés.

Sans préjudice des provisions des contrats de mise en œuvre, la Commission européenne se réserve le droit de publier les résultats, les indicateurs et leurs cibles du projet.

Liste des acronymes

ADA	Austrian Development Agency
CAA	Commission d'Approbation et d'Attribution
COGEL	Projet de Consolidation de la Gouvernance Environnementale
DR	Direction Régionale
EFORD	Education et Formation pour un Développement Endogène
FAIOPA	Fonds d'Appui au développement Institutionnel des Organisations Professionnel d'Artisans
FENABF	Fédération Nationale des Artisans du Burkina Faso
FFU	Fonds Fiduciaire d'Urgence
GIZ	Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit
HERA	Programme de développement local de la Boucle du Mouhoun
H/F	Hommes / Femmes
MAAH	Ministère de l'Agriculture et des Aménagements Hydrauliques
MINEFID	Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement
MPER	Micros et Petites Entreprises Rurales
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Economique
ODD	Objectif du Développement Durable
OFACOM	Organisations Faïtières de Corps de Métiers
OFRA	Organisation Faïtière Régionale des Artisans
OS	Objectif Spécifique
OSC	Organisation de la Société Civile
PDAFA	Programme de Développement de l'Apprentissage et la Formation professionnelle des Artisans
PN/EFTP	Politique Nationale de l'Enseignement et de la Formation Techniques et Professionnels
PNDES	Plan National de Développement Economique et Social
PNSR	Programme National du Secteur Rural
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
POSICA	Politique Sectorielle de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat
PPIG	Promotion de l'irrigation goutte à goutte
PRCF	Projet de Renforcement des Capacités de la Fédération des coopératives agricoles de l'Ouest
PROMART	Programme Promotion de l'Artisanat
SIGI	Projet Indicateur Institutions Sociales et Égalité Femme-Homme
TUUMA	Travail en langue locale, nom donné au projet
UE	Union européenne
UGP	Unité de Gestion du Projet

Annexe 1. DOMAINES THEMATIQUES DU FONDS FIDUCIAIRE

Domaine thématique 1: Développement économique et emploi	Ciblage principal	Ciblage secondaire
Appui à l'entrepreneuriat, aux MPE/PME et au secteur informel, notamment en faveur des jeunes et des femmes	X	<input type="checkbox"/>
Appui au développement des zones de croissance économique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Renforcement des compétences professionnelles et techniques et amélioration de l'employabilité des jeunes filles et garçons	<input type="checkbox"/>	X
Domaine thématique 2: Sécurité alimentaire et nutritionnelle, développement rural et résilience	Ciblage principal	Ciblage secondaire
Sécurité alimentaire et nutritionnelle	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Production, productivité, valorisation et commercialisation des produits Agricoles	<input type="checkbox"/>	X
Infrastructures de proximité (désenclavement, maîtrise de l'eau Agricole etc.)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Gestion durable des ressources naturelles et Adaptation aux changements climatiques	<input type="checkbox"/>	X
Accès à l'eau potable, hygiène et assainissement, cadre de vie et accès aux services de base (santé, éducation etc.)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Domaine thématique 3: Gestion de la migration	Ciblage principal	Ciblage secondaire
Prévention de la migration irrégulière et lutte contre la traite des êtres humains	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Droit d'asile, migration légale et mobilité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Synergies entre migration et développement (soutien aux initiatives des diasporas)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Aide au retour et à la réintégration	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Gestion des frontières	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Domaine thématique 4: Gouvernance et prévention des conflits	Ciblage principal	Ciblage secondaire
Renforcement de l'état de droit	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Prévention des conflits et de la radicalisation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Renforcement des capacités en soutien à la sécurité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

ANNEXE 2. MATRICE INDICATIVE DU CADRE LOGIQUE

Les activités, les produits escomptés et l'ensemble des indicateurs, avec leurs cibles et leurs valeurs de référence qui figurent dans la matrice du cadre logique sont fournis à titre indicatif et peuvent être mis à jour au cours de la mise en œuvre de l'action sans modification de la décision de financement. La matrice indicative du cadre logique évoluera au cours de la durée de vie de l'action: des lignes supplémentaires seront insérées pour énumérer les activités, de même que des colonnes supplémentaires pour les objectifs intermédiaires (étapes), s'il y a lieu, et pour rendre compte des résultats obtenus, mesurés par rapport aux indicateurs.

	Logique d'intervention	Indicateurs	Valeurs de référence (si disponible)	Cibles (si disponible)
Objectif global: impact	L'objectif général de l'action est de contribuer à la stabilité régionale et à une meilleure gestion des migrations, en s'attaquant aux causes profondes d'instabilité, de déplacements forcés de populations et de migration irrégulière, en accroissant les opportunités économiques, l'égalité des chances, la sécurité et le développement.	<ul style="list-style-type: none"> - Voir les indicateurs pertinents du cadre de résultat du Fonds Fiduciaire¹³, ainsi que les EU Results. Framework indicateurs.¹⁴ - Baisse de l'indice de pauvreté économique dans la région. 	Les valeurs de références peuvent être développées avec des chiffres de base solides qu'au début de l'action dans le cadre d'une étude de base. Cette étude pose la première activité du projet.	
Objectif(s) spécifique(s): Effet(s) direct(s)	<p>OS1 Augmenter les opportunités économiques et les revenus des jeunes et des femmes dans le domaine des activités génératrices de revenus et l'emploi en milieu rural à travers la promotion de l'entreprenariat .</p> <p>OS2 Renforcer la capacité de résilience des acteurs locaux (étatiques et OSC) et améliorer leur capacité de soutien aux activités économiques initiées par les jeunes.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de micros et petites entreprises créées (H/F). - Nombre d'emplois créés (H/F). - Pourcentage de contribution financière des Collectivités Territoriales aux projets financés. - Pourcentage des entreprises fonctionnelles à la fin du projet (H/F) 	<p>0</p> <p>0</p> <p>0</p> <p>0</p>	<p>1 000</p> <p>13 000</p> <p>100 %</p>

¹³ http://ec.europa.eu/europeaid/eu-emergency-trust-fund-africa-results-framework_en

¹⁴ <http://capacity4dev.ec.europa.eu/eu-rfi>

Résultats				
Résultats	R.1.1. Les opportunités d'entrepreneuriat et emplois rural sont développées.	- Nombre de centres de formation (une par région) équipés.	0	4
		- Nombre d'hectares de bas-fonds aménagés.	0	500
		- Nombre d'hectares de bas-fonds réhabilités.	0	150
		- Nombre de sites de micro irrigation réalisés dans les régions du Nord et Sahel.	0	120
	R.1.2 Les compétences techniques et professionnelles des jeunes et des femmes sont améliorées.	- Nombre de jeunes formés/recyclés dans des métiers de leurs choix (H/F). ¹⁵	0	1 000
		- Les chefs de micros et petites entreprises (1.640) sont formés en gestion d'entreprises.	0	1 640
		- Nombre de jeunes et femmes formés en techniques d'embouche et d'élevage de volaille.	0	2 500
	R.1.3. L'accès aux marchés des MPER s'est amélioré.	- Nombre de journées promotionnelles (2 par région) organisées avant la fin de la mise en œuvre de l'action.	0	8
		- Pourcentage d'augmentation du chiffre d'affaires des Micros et Petites Entreprises créées ou soutenues.	0	30%
			0	2
	R.2.1. Les capacités d'accompagnement des acteurs locaux au développement de l'entrepreneuriat et emploi rural sont améliorées.	- Nombre de formation reçu par les quatre Conseils Régionaux partenaires dans le soutien au développement de l'entrepreneuriat des jeunes (H/F).		
	R.2.2. Des infrastructures de soutien à l'entrepreneuriat et emploi rural sont réalisées.	- Nombre d'infrastructures (3 par régions) réalisé au cours de la mise en œuvre de l'action. ¹⁶	0	12

¹⁵ Ce chiffre a été estimé sur la base d'une moyenne prise du projet 2465-00-2013 EFORD III exécuté par la Coopération autrichienne et d'autres bailleurs de fonds. Cette moyenne a été extrapolée en tenant compte des principaux centres de formation professionnelle dans les régions d'intervention.

¹⁶ Les types d'infrastructures seront identifiés selon les besoins exprimés. Les types peuvent être des Centres de métiers, Plateformes multifonctionnelles, des ouvrages de franchissement comme les radiers, Magasins de stockage (Banques céréalière par exemple).